

De la part de : la direction de la communication et de la RSE Bolloré

A l'attention de : Eniko Horvath et Gregory Regaignon / Business & Human Rights Resource Centre

## **REPONSE DU GROUPE BOLLORE AU CENTRE DE RESSOURCES SUR LES ENTREPRISES ET LES DROITS DE L'HOMME**

La culture familiale et patrimoniale du Groupe Bolloré lui permet d'inscrire ses activités sur le long terme, de les diversifier et d'investir sur des projets innovants en toute indépendance. Animé par une forte volonté d'entreprendre et soucieux de créer du lien entre les hommes et leur environnement, le Groupe associe humanisme et culture du résultat. Cette démarche RSE, fondée sur la norme ISO 26 000, s'exprime dans les 155 pays dans lesquels le Groupe Bolloré opère à travers ses activités : le transport et la logistique, les médias et la communication, les solutions de stockage d'électricité.

À côté de ses trois activités, le Groupe Bolloré gère un ensemble de participations financières. Il rappelle qu'il n'est qu'un actionnaire du Groupe Socfin, contrôlé majoritairement et dirigé par la famille belge Fabri, propriétaire de plantations d'hévéas et de palmiers à huile en Afrique et en Asie. Il ne peut donc pas être directement tenu pour responsable des actions ou des décisions prises par Socfin. Cependant, le Groupe Bolloré exerce son devoir de vigilance, exemples :

- Depuis les premières alertes, la volonté d'ouverture du Groupe s'est illustrée, en 2012, par son acceptation de médiation avec l'ONG Sherpa devant le Point de Contact National français (PCN) de l'OCDE, concernant la plantation camerounaise Socapalm (filiale de Socfin). Le Groupe a rencontré à de nombreuses reprises les équipes de Sherpa et du PCN, pour négocier un plan d'action à mettre en œuvre par les exploitants de la plantation Socapalm. La première plateforme de dialogue, élément clé du plan d'action, s'est tenue en janvier 2016.

- Par ailleurs, le Groupe Bolloré a organisé une réunion en octobre 2014, avec les représentants des riverains des plantations (dont notamment Shiaka Sama de Sierra Leone et Neth Prak du Cambodge). Les représentants ont été reçus à Paris où le Groupe, en tant que médiateur, a recueilli leurs revendications et les a ensuite transmises à Socfin pour suivi.

Le Groupe Bolloré, actif en tant qu'actionnaire et administrateur de Socfin mais non dirigeant, joue un rôle de facilitateur dans cette affaire.

Le groupe Socfin, créé il y a un siècle, affirme qu'aucune des critiques n'est avérée. Le Groupe Bolloré a toute raison de croire à ces réponses et maintenir son investissement qui permet beaucoup de créations d'emplois et améliore la possibilité pour les populations locales de se nourrir au meilleur prix tout en bénéficiant de services sociaux.

Le Groupe Bolloré rappelle qu'il est régulièrement noté par des agences sur sa performance extra financière, et que sa notation s'améliore. Qu'il lui soit fait crédit de l'existant et de sa volonté de progresser.

Quant à la question soulevée par certains médias à propos du procès Bastamag, à savoir « est-il encore permis d'informer sur les activités du Groupe Bolloré ? », le Groupe répond : Informer est un droit, diffamer est une infraction.